

# Rassemblement

## «Un toit pour tous»

### Prise de parole de la LDH

Aujourd'hui, nous sommes rassemblés pour dénoncer un article du projet de «loi d'orientation et de programme pour la performance de la sécurité intérieure» (dite LOPPSI 2) actuellement débattu au Parlement.

Comme cela vous a été expliqué cet article de la LOPPSI 2 projette l'expulsion en 48h et sans contrôle du juge de tous occupants d'habitats hors norme (tente, caravane, yourte, mobile home, maison auto-construite, cabane, bus ou camion aménagé...), sur terrain public ou privé, ainsi que la destruction de leur habitat.

Alors que nous vivons une profonde crise du logement, alors que la France a été l'un des premiers pays européens à être condamné par le Comité des droits sociaux pour violation du droit au logement aux motifs suivants ; persistance de l'habitat indigne, défaillance dans la prévention des expulsions, non résorption du volume des sans-abris, insuffisance de l'offre de logements à coût accessible, manque de transparence dans l'attribution des logements sociaux et discrimination à l'égard des gens du voyage, Nicolas Sarkozy et son gouvernement décident de criminaliser les pauvres qui vivent dans des habitats précaires. Ils s'en prennent aussi à la liberté de ceux qui veulent vivre différemment.

**Mais l'un des objectifs premiers de cet article, comme de ce projet de loi est bien de réprimer des populations ciblées, les pauvres.**

D'autres articles de la LOPPSI 2 vont dans ce sens

C'est ainsi qu'il est prévu d'exercer un contrôle accru sur

**les prestations sociales avec obligation pour les travailleurs de faire de la délation.**

**De même la vente à la sauvette et celle de métaux seront pénalisées.**

**Quant aux personnes qui ne paient pas leur trajet dans les transports collectifs elles pourront être contraintes - y compris par la force - à descendre du bus ou du train ou à quitter la gare.**

**Face aux difficultés sociales d'un nombre croissant de familles, un «couvre-feu» pour les mineurs de 13 ans, une extension du «contrat de responsabilité parentale», un renforcement du contrôle administratif des mineurs délinquants et une procédure de comparution immédiate pour mineur devant le tribunal pour enfants sont prévus...**

**A cette volonté de criminaliser la pauvreté s'ajoute celle de surveiller toujours plus les citoyens et dans ce domaine aussi, le projet LOPPSI est très inquiétant.**

**Il prévoit un fichage et une vidéo surveillance généralisés.**

**D'une part, les fichiers de police et de gendarmerie actuels, truffés d'erreurs, incontrôlables et, de fait, incontrôlés sont reconduits, étendus et interconnectés.**

**Les personnes innocentées dont des mineurs resteront fichées.**

**Rappelons que le fichier de police STIC recensait en 2008 plus de 5 500 000 personnes et que le bilan des vérifications du STIC par la CNIL montre que seules 20% de ses fiches sont rigoureusement exactes.**

**Rappelons aussi que le les fichiers de police sont passés de 33 fichiers à une soixantaine aujourd'hui.**

**D'autre part, la LOPPSI 2 systématise l'espionnage de**

**l'espace public que le projet de loi essaie de vendre sous couvert de vidéoprotection .**

**C'est ainsi**

- que toutes les entreprises privées pourront installer des caméras aux abords de leurs établissements et les préfets le long des manifs;**
- que la police pourra avoir accès en direct aux images captées par les caméras dans les halls et parties communes d'immeubles, les copropriétaires ou bailleurs de ces immeubles étant ainsi appelés à suppléer la police;**
- que les images de vidéosurveillance publique pourront être exploitées par des entreprises privées agréées par le Préfet;**
- et que dans certains cas, des logiciels de reconnaissance faciale automatique seront utilisés pour identifier les sujets...**

**Rappelons ici par un simple exemple le coût mais aussi l'inefficacité de la vidéo-surveillance. La Cour des comptes a indiqué que les 150 caméras installées à Lyon avaient coûté 9 millions d'euros.**

**Dans le même temps, la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes faisait observer que la délinquance avait davantage baissé à Villeurbanne qui ne possède aucune caméra !**

**L'Angleterre elle-même, championne d'Europe de la surveillance avec ses fichiers ADN quasi publics et ses 4 millions de caméras, vient de décider d'arrêter les frais en renforçant sa police de proximité.**

**En fait, les seuls à profiter de cette surenchère sécuritaire sont les sociétés privées du marché, très florissant, de la sécurité.**

**En matière de surveillance des citoyens, le projet LOPPSI 2 prévoit également, dans le cadre de la criminalité organisée, la possibilité sur commission rogatoire d'un juge d'instruction, de mettre en place des mouchards sur les ordinateurs des personnes mises en cause, précisant qu'il sera possible pour les enquêteurs de s'introduire dans le domicile ou le véhicule de ces personnes à leur insu et, si nécessaire la nuit.**

## **Autre objectif de la LOPPSI 2, punir, punir encore et toujours.**

**Le projet de LOPPSI 2 prévoit un durcissement du droit pénal avec la confiscation automatique du véhicule; des peines-planchers de six mois à deux ans d'emprisonnement dès la 1ère infraction en cas de violence; le bracelet électronique sur décision administrative pour les sans-papiers; la pénalisation des chahuts lors de la réunion des instances électives; de nouvelles périodes de sûreté de 30 ans; des dispositions visant à augmenter le nombre de «doubles peines»...**

**Les mineurs sont particulièrement visés:**

- puisqu'en cas de violence, les peines planchers de six mois à deux ans pourront leur être aussi appliquées.**
- Puisque les mineurs pourront être concernés par des procédures de jugement accélérées**

**C'est l'ordonnance de 1945 qui définit un statut spécial des enfants en matière de justice et donc des traitements juridiques adaptés qui est ainsi définitivement remis en cause.**

## **Les pouvoirs policiers pourront être accrus**

**Avec comme je le précisais auparavant le filtrage des sites internet et leur possible censure; le renforcement des**

**pouvoirs de la police municipale; l'instauration d'un vague «Conseil national des activités privées de sécurité» qui entérine et annonce la privatisation croissante de la sécurité; la création d'une milice supplétive, dite «réserve civile», composé de 200 000 gendarmes et policiers à la retraite, d'étudiants rémunérés...**

**Le projet LOPPSI 2 instaure un régime d'impunité judiciaire pour les agents de renseignement, leurs sources et leurs collaborateurs lorsqu'ils utilisent une identité ou une qualité d'emprunt.**

**Par contre, le texte réprime au nom de la raison d'Etat, la révélation, même involontaire, de «toute information qui pourrait conduire directement ou indirectement à la découverte de l'usage d'une identité d'emprunt ou d'une fausse qualité, de l'identité réelle» de ces agents ou de leur appartenance à un service spécialisé de renseignement.**

**Une disposition qui de toute évidence, pourrait avoir de graves conséquences pour la liberté de la presse.**

**Quand il n'y a pas de limite, il n'y a plus de borne.**

**La LOPPSI 2 est la 11e loi exclusivement répressive depuis 2002.**

**Elle vient s'ajouter à la LOPSI 1, la loi Perben, la loi sur la sécurité intérieure, la loi Perben 2, la loi sur la «prévention» de la délinquance, la loi sur la récidive criminelle, la loi sur les «bandes», etc...**

**L'idéologie de ces lois est toujours la même, sécuritaire et donc liberticide.**

**Leur justification, protéger les citoyens mais cette inflation législative n'illustre-t-elle pas à elle-seule l'inefficacité de chacune de ces lois!**

**Leur justification, énoncer la sécurité comme étant un droit de l'Homme, une liberté, la première de toutes les libertés.**

**Faux, aucun traité sur les droits de l'Homme n'a proclamé cette ineptie.**

**Bien au contraire, ces textes disent tous qu'il existe un droit à la sûreté qui doit assurer la protection du citoyen contre l'arbitraire du pouvoir, la raison d'Etat, les dérives policières.**

**Un droit à la sûreté qui est à l'inverse de revendiquer un soi-disant droit à la sécurité**

**Ce droit à la sécurité n'étant ni plus ni moins qu'un droit d'ingérence générale de la police dans les existences individuelles.**

**Mais attention, à force de lois sécuritaires, c'est une autre société qui se met en place progressivement; une société avec un Etat qui surveille toujours plus les citoyens, qui cherche à toujours plus les museler, à toujours plus les diviser alors que les inégalités et les régressions sociales ne cessent de se développer.**

**Oui, le projet de «loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure» (dite «LOPPSI 2») est une nouvelle étape inquiétante de la mise en œuvre de cette autre société.**

**Fourre-tout législatif, sécuritaire et illisible, cette loi est une nouvelle étape vers une société du contrôle, fondée sur la tension et la stigmatisation.**

**Elle concrétise le fantasme de l'ennemi intérieur et assimile tout acte de contestation à une atteinte de l'Etat.**

**Elle affaiblit la prévention et les garanties judiciaires.**

**Populations pauvres et précarisées, jeunes, militants ou internautes sont spécialement visés, mais toute la population est concernée car ce projet marque un recul général des libertés individuelles.**

**Examinée au Sénat à la mi-janvier, elle pourrait rentrer en application au printemps 2011.**

**Cette loi menace nos libertés et aggrave l'injustice sociale, elle doit être retirée ou abrogée!**

**Ajaccio, le 14 janvier 2011**